

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CENTRE ARGONNE****55120 - CLERMONT EN ARGONNE****N°2009-024****Nombre de délégués**

<u>en exercice</u> :	43
<u>quorum</u> :	22
<u>présents</u> :	31
<u>pouvoirs</u> :	06
<u>votants</u> :	37

Date de convocation

20 MARS 2009

Objet :

SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
2009

VISA SOUS-PREFECTURE

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Délibération rendue exécutoire par envoi à la sous-préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 27 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le 27 MARS à 20h30, le conseil communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique DURAND.

Membres titulaires présents :

POCHON Ludovic	COLLIGNON Marie-France	CHINY Frédéric	BASSUT Christian
BRIXON Jean-Luc	JEANNESSON Alain	LOUIS Didier	FERAUX Florent
HERBIN Pierre	MULLER Daniel	FOURMET Philippe	LEGOUX Jean-Claude
BRIOLET Carol	FOSSE Michel	GRAS Jean-Michel	LHUIILLIER François
COLLINET Guy	DE RUNZ François	FREY Isabelle	VICENTE José
PLESSY Pierre	LAIGLE Jean	MINOT Christian	DEQUENNE Laurent
ADAM Yves	DURAND Dominique	PONSIGNON Christian	CAPELLI Dominique
FRIEDRICH Jean	DROUET Régis	ZACHARIAS Bernard	

Avaient donné pouvoir :

DURAND-VIEL Yves	A PONSIGNON Christian	FATIEN Roxane	A FOURMET Philippe
CHESNEL Cyrille	A COLLINET Guy	COLSON Chantal	A FOSSE Michel
GEOFFROY Christine	A BARGES Chantal	HOUCKERT Patricia	A DEQUENNE Laurent

Etaient excusés ou absents :

VIGOUR Daniel	VERLET Olivier	MASI Agnès	PEROT Annie
LAGILLE Hervé	GITZINGER Benoît		

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Laurent DEQUENNE a été élu secrétaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

Art.	Nom de l'association bénéficiaire	Montant des subventions
6574	CPIE / CONVENTION DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000,00
6574	Bibliothèque associative Aubréville	150,00
6574	Romans, Contines et Cie	150,00
6574	ABICL	300,00
6574	ABICL ACHAT DE LIVRES	300,00
6574	BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	300,00
6574	ASSOCIATION DES VETERANS DES ISLETTES	100,00
6574	ASSOC SPORTS LOISIRS DOMBASLE	200,00
6574	TENNIS CLUB ARGONNAIS	600,00
6574	JUDO CLUB CLERMONTAIS	700,00
6574	FAEC	1 550,00
6574	FOOTBALL CLUB VAL D'ARGONNE	1 550,00
6574	KARATE CLUB AUZEVILLE	2 800,00
6574	SECOURS CATHOLIQUE	100,00
6574	EMRA	500,00
6574	AMICALE DES CADETS S.POMPIERS	800,00
6574	CENTRE LUDO EDUCATIF	1 000,00
6574	CEDIFF 55	1 142,50
6574	ADMR CLERMONT EN ARGONNE	2 101,74
6574	ILCG	2 285,00
6574	FAMILLES RURALES	2 500,00
6574	MISSION LOCALE NORD MEUSIEN	4 157,79
6574	COLLEGE D ARGONNE	3 600,00
6574	ASSO POUR LA RENAISSANCE DES ORGUES DE CLERMONT	9 000,00
6574	MUSIQUE EN PAYS D'ARGONNE	11 800,00
6574	OFFICE DU TOURISME	11 420,00
6574	CPIE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/ACCOMPAGNEMENT IUT NANCY	1 000,00
6574	ECOLE MATERNELLE COOPERATIVE S CLASSE PAC	600,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT CLASSE PAC	1 800,00
6574	COOP.SCOL.PRIMAIRE AUBREVILLE	180,00
6574	COOP.SCOL.MATERNELLE AUBREVILL	240,00
6574	COOP SCOL NEUVILLY EN ARGONNE	1 230,00
6574	ECOLE MATERNELLE COOPERATIVE S	920,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT	1 590,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE EP CLERMONT CLASSE TRANSPLANTEE	6 240,00
6574	COOP SCOL LES ISLETTES	1 420,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Dominique DURAND